RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

ARRETE

modifiant la composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1er mars 2001 (statut unique)

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte parole du Gouvernement

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État, pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié, instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, notamment son article 21, paragraphe 4 ;

ARRETE

Article 1er – La composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1er mars 2001(statut unique), instituée auprès du secrétaire général du ministère chargé de l'agriculture par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, sont désignés comme suit :

A – Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef de service des ressources humaines ;
- Madame Anne BELLANCOURT, cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Madame Yamina HANAIZI, cheffe du bureau de l'administration des personnels à la mission des affaires générales du secrétariat général ;
- Madame Anne HUGUES, adjointe à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Madame Corine POTTIN, chargée de mission au bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Monsieur Marc MICHEL, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures.

b) Membres suppléants :

- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emploi, carrières ;
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emploi, carrières ;
- Madame Stéphanie FRUGÈRE, adjointe à la sous-directrice mobilité, emploi, carrières ;
- Monsieur Frédéric GROSSO, adjoint à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Monsieur Vincent JANNIER, adjoint à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Monsieur Benoît SERMAGE, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures.

B - Représentants du personnel

Représentation des agents de catégorie A

a) Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric NABUCET, agent contractuel de catégorie A, secrétaire général CFDT,
- Monsieur Jean-Pierre QUEMERE, agent contractuel de catégorie A, permanence CFDT.

b) Membre suppléant :

- Madame Odile HONDET, agent contractuel de catégorie A, DRAAF Nord – Pas-de-Calais – Picardie CFDT.
- Madame Jacqueline RAFFEAU, agent contractuel de catégorie A, haut fonctionnaire de défense – CFDT.

Représentation des agents de catégorie B

a) Membres titulaires :

- Madame Saliha BOUADLA, agent contractuel de catégorie B, secrétariat général / service des ressources humaines – CFDT,
- Monsieur François DANIEL, agent contractuel de catégorie B, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron – FO.

b) Membres suppléants :

- Madame Monique LE BON, agent contractuel de catégorie B, institut français du cheval et de l'équitation / Haras national de Villeneuve sur Lot (47) – CFDT,
- Monsieur Stéphane VEZIER, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales.

Représentation des agents de catégorie C

a) Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric ROUSTAN, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales,
- Madame Carole SIMAH, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales.

b) Membres suppléants :

- Madame Ghislaine LEFEBVRE, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales,
- Monsieur Olivier MEUNIER, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales.

Article 2 – L'arrêté du 23 avril 2012 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1er mars 2001 (statut unique) est abrogé.

Article 3 – L'arrêté du 13 avril 2015 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1er mars 2001 (statut unique) est abrogé.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 03 MAI 2016

Pour le ministre, par délégation
Le sous-directeur
du développement professionnel
et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC